

VENT d'OUEST

Comité Technique Local

15 juin 2020



Compte Rendu des échanges

Ce CTL en audio-conférence a démarré à 10h00 et duré 1 heure 30 minutes environ.

L'ordre du jour comportait 2 points :

- approbation du PV du CTL précédent du 20 avril 2020 (pour avis)
- information sur le PRA (Plan de Reprise d'Activité) de la DIRCOFI Centre-Ouest (pour information).

Après la lecture des déclarations liminaires de Solidaires et de la CGT, le PV du CTL du 20 avril 2020 a été approuvé à l'unanimité.

L'information apportée par la direction aux membres du CTL a ensuite porté sur 2 éléments à savoir la note DIRCOFI du 4 mai 2020 de sortie du confinement et la note DIRCOFI du 11 mai 2020 sur la reprise d'activité.

S'agissant de la note DIRCOFI du 4 mai de sortie du confinement :

La note du 4 mai prévoyait un retour limité des agents au bureau à compter du 12 mai dans le respect des consignes sanitaires et avec les équipements nécessaires.

Le CHSCT a contribué au financement des dépenses nécessaires à ce niveau.

Puis à compter de début juin, le retour au bureau est devenu plus souple pour les agents tout en continuant de privilégier quand c'est possible le télétravail.

Le retour des agents sédentaires au bureau se poursuit aussi.

La direction demande toujours de limiter la présence à un agent par bureau et tient à remercier les chefs de service ainsi que les équipes de la DIRCOFI pour le respect des règles sanitaires. Elle demande de lui signaler les situations locales éventuelles qui pourraient présenter des difficultés (approvisionnement en gel, ménage ...)

Dans le cadre de cette reprise, la direction autorise la présence de 2 personnes dans les véhicules de service avec port du masque (le conducteur + 1 passager à l'arrière).

A la demande des OS concernant la position des agents vérificateurs sur Sirius, la direction a confirmé que les vérificateurs doivent saisir le code télétravail jusqu'au début juillet au moins y compris en cas d'intervention en entreprise. **La CGT a fait remarquer que les agents ne comprenaient pas cette obligation et s'interrogeaient sur leur situation en cas d'accident éventuel.**

Selon la direction, le reporting hebdomadaire fait par les chefs de service permet de suivre précisément la situation des agents et il n'y a pas de risque pour les vérificateurs en cas d'accident (accident de trajet ou accident du travail...).

Les OS ont indiqué qu'elles ne comprenaient pas bien la position de la DIRCOFI qui ne correspond pas à celle des DDFIP locales pour les collègues vérificateurs affectés en BDV.

La suppression des journées métiers et de la réunion des BCR prévue en septembre a été décidée.

La direction préconise d'éviter pour le moment les réunions de service en présentiel même si une réunion du SIII est prévue le 23 juin prochain avec une répartition des agents pour moitié sur Angers et pour moitié sur Rennes.

La reprise de la Formation Professionnelle à la DIRCOFI est prévue à compter du lundi 22 juin avec un maximum de 8 participants par stage en respectant les consignes sanitaires y compris pendant les pauses.

Une réflexion est en cours concernant la journée d'accueil des nouveaux agents début septembre.

A ce sujet, la CGT a demandé que ces nouveaux agents bénéficient des mêmes conditions de formation continue que précédemment. Surtout s'il s'agit de reconversion métier, car il ne faudrait pas que les collègues se retrouvent en difficulté. La direction a indiqué prendre note de cette intervention.

S'agissant de la note DIRCOFI du 11 mai de reprise d'activité :

A la DIRCOFI Centre Ouest, 1530 contrôles en cours ont été suspendus en mars dernier.

La 1ère mission des agents demeure le soutien aux DDFIP : soutien à la campagne IR (soutien téléphonique des Centres de Contact et soutien par messagerie E-contacts) et ce encore pour 1 à 2 semaines car le délai de dépôt des déclarations de revenus 2042 est reporté au 30 juin pour les contribuables titulaires de BIC, BNS, BA et RF.

Le soutien pour le Fonds de Solidarité et les modèles U avec les PELP locaux se poursuit aussi.

Les contrôles en cours reprennent en juin pour la majorité mais certains sont reportés à septembre en cas de difficultés rencontrées par l'entreprise, il en est de même pour les dossiers dont l'intervention prévue en mars n'a pas pu avoir lieu sauf en cas de fraude suspectée.

La rédaction des pièces de procédure peut se poursuivre tout en sachant que les délais de réponse ne démarreront que le 24 août même si la pièce est envoyée prochainement.

Les interlocutions en cours (30 dossiers) et les recours hiérarchiques vont reprendre.

La CGT a regretté l'absence de toute mention de l'activité de la BPAT dans le Plan de Reprise de l'Activité dans la note DIRCOFI du 11 mai.

Le directeur a reconnu cette omission tout en précisant que dans le journal e-FIP du mois de juin 2020, l'article consacré au PRA de la DIRCOFI Centre Ouest mentionne bien, en page 17, les 100 contrôles patrimoniaux en cours à la BPAT.

En matière de programmation, la BEP et le PPCO ont continué à travailler. Une audio-conférence avec la MRV courant mai a porté

notamment sur un fichier de la MRV qui doit être proposé prochainement à la DIRCOFI sur la programmation de dossiers à risques, ce fichier sera aussi adressé aux DDFIP qui le souhaitent.

Une autre audio-conférence avec les responsables locaux de la gestion fiscale et avec le bureau CF a aussi eu lieu et permis de préciser qu'il faudra du temps pour retrouver une programmation satisfaisante dans les DDFIP locales.

S'agissant des requêtes à venir sur le « lac de données » qui seront faites avec un langage informatique SQL (formation à Paris en septembre), la CGT a fait remarquer qu'il s'agit quasiment de la réalisation d'un travail d'analyste mais sans la reconnaissance et les primes qui sont attachées au statut d'analyste.

La Direction précise (pour le regretter???) que les analystes des BVCI ne touchent pas la prime informatique.

COMMENTAIRE CGT :

La notion d'analyste est reconnue dans tous les services informatiques (bureaux d'études de la Centrale et Disi), pourtant l'évolution des métiers et des outils font que l'informatique est de plus en plus prégnante, nécessitant des compétences particulières sans que celles-ci soient reconnues. Au niveau de la DCF, c'est le cas pour le SIII, mais aussi pour certains travaux en direction, ou encore au cas présent au niveau de la BEP et du PPCO.

Une discussion s'est aussi engagée sur l'équipement informatique de la DIRCOFI et le passage envisagé sous Windows 10.

Une commande de 50 ordinateurs Windows 10 serait actuellement bloquée.

Les OS ont fait remarquer les difficultés rencontrées avec certains matériels informatiques récents (bugs, absence de mise à jour de sécurité ...), il s'agit notamment d'ordinateurs de marque Dell. La direction explique qu'elle évitera ces ordinateurs à l'avenir.

En fin de CTL, la direction a précisé que la situation du service Contentieux était correcte et que la mise en recouvrement des taxations suite à contrôle pouvait redémarrer.